

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 24 MARS 2015 A 19H30

L'An deux mille quinze, le vingt-quatre du mois de mars, à dix-neuf heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de VIELLE SAINT GIRONS, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard TRAMBOUZE, Maire.

Présents : CAMOUGRAND Nathalie, 3^{ème} adjointe, CARAMANTE Ange, 2^{ème} adjoint, DASQUET Karine, 1^{ère} adjointe, LAPEYRADE, Alain, 4^{ème} adjoint, TRAMBOUZE Bernard, Maire, QUINDROIT Caroline, DUNAND Gabriel, CAMGUILHEM Robert, MAUBOURGUET Jean-Pierre, JOUSSELIN Nadine, REIMMEL Christelle, LABBE Aurore.

Absentes : DARRIEUTORT Blandine, *absente, représentée par M. CAMGUILHEM*, MEIRANESIO Laurent, TARSOL Philippe, *absent représenté par M. CARAMANTE*.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme CAMOUGRAND se présente pour assurer cette fonction et est désignée à l'unanimité des membres présents et représentés, soit par 14 voix sur 12 membres présents.

Monsieur le maire propose de préciser qu'au point n° 5 « approbation du compte administratif 2014 », il conviendra d'approuver également l'approbation du compte de gestion 2014, l'un n'allant pas sans l'autre.

L'assemblée approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, soit par 14 voix sur 12 membres présents.

L'ORDRE DU JOUR (par convocation du 18 mars 2015) se lira donc comme suit :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil municipal
2. Vente de bois communal
3. Service de médecine professionnelle
4. Rapport sur les délégations de fonctions confiées au maire
5. Approbation du compte administratif 2014 et du compte de gestion 2014
6. Fixation du taux des impôts directs locaux
7. Amortissement de biens meubles
8. Adoption du budget primitif 2015 avec affectation des résultats 2014

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION DU

CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil municipal en date du 06 février 2015 dont la secrétaire de séance était Mme Karine DASQUET.

M. MAUBOURGUET demande qui est la personne assise à côté de Mme Soulé. Monsieur le maire lui répond qu'il s'agit de Mme Nathalie Kienlen, stagiaire placée par le Centre de gestion des Landes pour une formation.

M. MAUBOURGUET revient sur le point n° 2 du procès-verbal soumis pour approbation. Il maintient que la demande de remboursement du dépôt de garantie date du mois de septembre 2014.

Monsieur le maire affirme qu'un dépôt de garantie ne peut être restitué avant la fin de la location et que celle-ci s'achevait fin décembre.

Il fait procéder au vote pour l'approbation du procès-verbal :

- membres composant le conseil municipal : 15
- membres en exercice : 15
- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 14
- pour : 14

2. VENTE DE BOIS COMMUNAL

Monsieur le maire expose à l'assemblée qu'une consultation a été lancée pour la vente de deux lots de bois et qu'une seule proposition a été reçue, celle de XP BOIS, agence de CASTETS, 313 rue des mousquetaires, 40260 CASTETS, à savoir :

- bois « bord de route », de nature « trituration chaudière », stockés à l'aire d'animation à VIELLE : 15,00 € la tonne
- bois « bord de route » sur la piste du bassin dessableur, à VIELLE : 35,00 € la tonne

Monsieur le maire explique le prix faible du premier lot par le fait que le bois a été mal coupé par le Camping Le Col Vert et qu'à l'avenir il conviendra d'y veiller.

Il fait procéder au vote pour la vente de ces bois à XP BOIS :

- membres composant le conseil municipal : 15
- membres en exercice : 15
- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 14
- pour : 14

Dont délibération.

3. SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE

La commune adhère au service de médecine professionnelle et de prévention du Centre de gestion des Landes.

Le CDG propose le maintien du tarif 2014 pour l'année 2015, à savoir :

- pour les agents des collectivités territoriales, sans distinction : 66,11 €.

Monsieur le maire fait procéder au vote pour approuver cette proposition et l'autoriser à signer la convention en découlant :

- membres composant le conseil municipal : 15
- membres en exercice : 15
- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 14
- pour : 14

Dont délibération.

4. RAPPORT SUR LES DELEGATIONS DE FONCTIONS CONFIEES AU MAIRE

4.1 Dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui a été conférée par le conseil municipal (délibération du 4 avril 2014), Monsieur le maire rend compte de ses dernières décisions en la matière.

Sept D.I.A. (déclaration d'intention d'aliéner) ont été traitées et n'ont pas fait l'objet de préemption :

Bien vendu : bâti sur terrain de 984 m² à Pierresse, 408 rue du Cutiot
Prix : 189.600,00 €

Bien vendu : terrain non bâti de 1591 m² au lieu dit Bache de l'Aygue
Prix : échange avec soulte de 68.200,00 €

Bien vendu : terrain non bâti de 1045 m² au lieu dit Maisonnave
Prix : 3.000,00 €

Bien vendu : terrain non bâti de 642 m², lot n° 22 Les Vignes II
Prix : 51.360,00 €

Bien vendu : terrain non bâti de 726 m², lieu dit Le Tuc
Prix : 50.500,00 €

Bien vendu : bâti sur terrain, au 103 Village Landais
Prix : 55.000,00 €

Bien vendu : bâti sur terrain propre de 1156 m² au lieu dit Paile
Prix : 185.000,00 €

Bien vendu : terrain non bâti de 864 m², lot n° 25 Les Vignes II
Prix : 50.480,00 €

Bien vendu : bâti sur terrain de 663 m² au lotissement La Pinède

Prix : 210.000,00 €

5. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 ET DU COMPTE DE GESTION 2014

Monsieur le Maire dépose sur la table les documents afférents à l'approbation des comptes administratifs et de gestion de l'exercice 2014 du budget principal de la commune.

Il atteste de la conformité du compte administratif avec le compte de gestion établi par Monsieur BAZINET, comptable de la commune.

5.1 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Avant de faire procéder à la nomination du président de l'assemblée pendant son retrait de la salle du conseil, Monsieur le maire énonce les grandes lignes de sa gestion 2014, à savoir que le budget primitif 2014 a été sincère et prudent puisque le compte administratif se solde par un excédent aussi bien en fonctionnement qu'en investissement :

- excédent de fonctionnement	485.866,62 €
- excédent d'investissement	229.866,77 €
- soit un excédent global de clôture	715.733,39 €

En section de fonctionnement :

- les dépenses ont été réalisées à hauteur de 85 % des prévisions
- les recettes ont été réalisées à plus de 100 %, soit supérieure aux prévisions

En section d'investissement :

- les dépenses ont été réalisées à hauteur de 64 % des prévisions
- les recettes ont été réalisées à hauteur de 85 % des prévisions

Il fait procéder à l'élection du conseiller municipal qui assurera la présidence momentanée de l'assemblée nécessaire à l'approbation du compte administratif.

M. LAPEYRADE se présente et est élu à l'unanimité des membres présents et représentés, soit par 14 voix sur 12 membres présents.

Il projette les comptes sur l'écran de la salle du conseil et en donne lecture, chapitre par chapitre, le budget ayant été voté au chapitre.

M. MAUBOURGUET demande la version papier du budget, rejoint en cela par M. CAMGUILHEM.

Monsieur le maire, tout en leur rappelant que l'ère est à la dématérialisation, s'engage à le leur remettre à l'issue de la réunion. Il les invite pour l'heure à suivre les comptes présentés sur l'écran.

M. MAUBOURGUET se fait préciser le contenu de quelques comptes.

Les questions étant épuisées, Monsieur le Maire quitte la salle pour laisser l'assemblée valablement délibérer.

M. LAPEYRADE prend la présidence momentanée de l'assemblée et fait procéder au vote pour l'approbation de ce compte administratif 2014 du budget principal de la Commune :

- membres composant le Conseil Municipal : 15
- membres en exercice : 15
- ayant pris part à la délibération : 11
- votants : 13
- exprimés : 13
- pour : 10
- contre : 03 (M./Mme CAMGUILHEM, DARRIEUTORT, MAUBOURGUET)

Dont délibération.

Monsieur le Maire rejoint la séance.

5.2 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014

Etabli par Monsieur BAZINET, comptable de la commune, il est conforme au compte administratif qui vient d'être approuvé.

Monsieur le Maire fait procéder au vote pour son approbation :

- membres composant le Conseil Municipal : 15
- membres en exercice : 15
- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 14
- abstention : 01 (M. MAUBOURGUET)
- exprimés : 13
- pour : 11
- contre : 02 (M./Mme CAMGUILHEM, DARRIEUTORT)

Dont délibération.

6. FIXATION DU TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX

Conformément à ses engagements électoraux pour le maintien des taux des impôts locaux durant ce mandat, Monsieur le maire précise que ce budget est bâti sur un produit fiscal calculé sur les mêmes taux de taxes ménagères qu'en 2014, ce qui entraîne les résultats suivants, compte tenu de la revalorisation des bases d'imposition fixée par les services fiscaux :

	Bases d'imposition prévisionnelles 2015	Pour mémoire 2014	Taux 2015	Impôts 2015	Pour mémoire impôts 2014
taxe habitation	1.973.000 €	1.889.000 €	14,93%	294.569 €	282.028 €
taxe foncière (bâti)	2.613.000 €	2.539.000 €	17,91%	467.988 €	454.735 €
taxe foncière (non bâti)	165.300 €	159.600 €	36,33%	60.053 €	57.983 €
Soit un produit de taxes communales pour 2015 de				822.610 €	794.746 €

Monsieur le maire fait procéder au vote pour approuver le maintien des taux de la Commune pour 2015 :

- membres composant le Conseil Municipal : 15
- membres en exercice : 15
- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 14
- pour : 14

Dont délibération.

7. AMORTISSEMENT DE BIENS MEUBLES

Compte tenu de l'importance du parc automobile municipal, Monsieur le maire propose à l'assemblée d'instituer les amortissements des véhicules.

Il propose une durée d'amortissement de 10 ans, compte-tenu de la politique appliquée jusqu'à aujourd'hui par les municipalités successives.

Il souligne d'autre part que la création d'un atelier mécanique au sein du service technique, outre les économies financières à terme, devrait permettre un entretien amélioré des véhicules avec pour conséquence une dépréciation moins importante et une mise en vente plus facile à l'issue des 10 ans d'amortissement.

Concrètement, le budget primitif 2015 présenté au point suivant, intègre l'amortissement du fourgon NISSAN et du camion NISSAN achetés en 2014, soit :

- valeur d'acquisition	42.864,33 €
- amortissement 2015	4.286,43 €
- valeur résiduelle au 31.12.2015	38.577,90 €

Vote pour approuver l'institution de l'amortissement des véhicules :

- membres composant le Conseil Municipal : 15
- membres en exercice : 15
- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 14
- abstentions : 02 (M./Mme MAUBOURGUET, DASQUET)
- exprimés : 12
- pour : 12

Dont délibération.

8. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2015 AVEC AFFECTATION DES RESULTATS 2014

8.1 AFFECTATION DES RESULTATS ANTERIEURS DE LA COMMUNE

Résultats antérieurs du budget de la commune :

- excédent de fonctionnement de la Commune cumulé au 31 12 2014	485.866,62 €
- excédent d'investissement	229.866,77 €
- déficit des restes à réaliser de	89.400,00 €
Soit un excédent de financement de	140.466,77 €

En conséquence, compte tenu qu'il n'y a aucun besoin de financement au 31 décembre 2014, aucune affectation n'est requise et l'excédent de fonctionnement sera inscrit en totalité au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

Monsieur le maire fait procéder au vote pour approuver cette proposition :

- membres composant le Conseil Municipal : 15
- membres en exercice : 15
- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 14
- abstentions : 03 (M./Mme CAMGUILHEM, DARRIEUTORT, MAUBOURGUET)
- exprimés : 11
- pour : 11

Dont délibération.

8.2 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2015

Monsieur le maire dépose sur la table tous les documents afférents au vote du budget primitif principal de la commune.

Il énonce sa volonté de poursuivre la maîtrise des dépenses, notamment en matière d'investissement de façon à ce que la Commune évolue sans augmenter les impôts locaux et reconstitue ses réserves financières lui permettant d'investir en limitant le recours à l'emprunt de façon à maintenir un taux d'endettement bas.

Il précise que le taux d'endettement continue à baisser. Il est de 4.67% aujourd'hui. Pour mémoire, il était de 4,72 % en 2014 et 8,95 % en 2009.

C'est pourquoi, le budget proposé s'équilibre à :

- 3.292.458,62 € en section de fonctionnement (soit seulement 2,10 % de plus qu'en 2014)
- 679.443,51 € en section d'investissement (soit 37,8 % de moins qu'en 2014).

Monsieur le maire charge M. LAPEYRADE de la projection sur écran du document budgétaire ainsi que d'en donner lecture.

Le problème foncier pour la piste cyclable devant relier VIELLE à SAINT-GIRONS est évoqué, ainsi que les solutions envisagées.

En réponse à une question de M. CAMGUILHEM sur la politique à adopter devant la baisse des financements publics, Monsieur le maire répond qu'il convient de maîtriser les dépenses de fonctionnement, estimant qu'en matière d'équipements la Commune est relativement bien pourvue.

Mme DASQUET souligne le très faible taux d'endettement de la Commune.

Monsieur le maire fait procéder au vote pour l'approbation du budget proposé :

- membres composant le Conseil Municipal : 15
- membres en exercice : 15
- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 14
- abstentions : 03 (M./Mme CAMGUILHEM, DARRIEUTORT, MAUBOURGUET)
- exprimés : 11
- pour : 11

Dont délibération.

La séance est levée à 21 heures.